Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

06-Dec-2012

Français - Or. Anglais

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE

DAF/COMP/GF(2012)14
Non classifié

Forum mondial sur la concurrence

CONCURRENCE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

-- Session I --

Appel à contributions

Le présent document est un appel à contributions adressé aux pays en vue de la session I du Forum mondial sur la concurrence qui se tiendra les 28 février et 1er mars 2013. Les participants sont invités à soumettre leurs contributions au plus tard le 7 janvier 2013.

JT03332398

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Français - Or. Anglais

À L'INTENTION DE TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM MONDIAL

Objet : Concurrence et réduction de la pauvreté

Forum mondial sur la concurrence (28 février et 1er mars 2013)

Session I

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Forum mondial sur la concurrence de l'OCDE, la journée du 28 février 2013 sera consacrée à une session sur la concurrence et la réduction de la pauvreté. Vous êtes invités à soumettre, en vue de cette session, une contribution qui devra nous parvenir **au plus tard le 7 janvier 2013**.

La réduction de la pauvreté demeure un défi de taille à l'échelle planétaire. Certes, pour la première fois depuis le début de ses statistiques sur le sujet en 1981, la Banque mondiale a relevé un recul de la pauvreté dans chaque grande région du monde entre 2005 et 2008. À lui seul, ce repli ne donne cependant pas une image complète de la réalité. Si le nombre total de pauvres a diminué, c'est en effet avant tout grâce à la croissance de la Chine, abstraction faite de laquelle la population vivant avec moins de 1.25 USD par jour n'a guère varié entre 1981 et 2008. À cette date, environ 1.1 milliard d'êtres humains (1.3 milliard Chine comprise) vivaient sous le seuil de pauvreté de 1.25 USD par jour, lequel dénote une extrême indigence. Si l'on relève ce seuil à seulement 2.00 USD par jour, c'est près de 45 % de la population mondiale qui reste touchée par la pauvreté de nos jours.

Les pouvoirs publics cherchent des moyens de réduire plus avant la pauvreté en agissant sur de nombreux leviers, y compris celui de la concurrence. Afin d'aider les autorités de la concurrence à cet égard, cette session étudiera l'impact de la concurrence sur les victimes de la pauvreté vues à la fois comme des consommateurs (point de vue de la demande) et comme des petits entrepreneurs ou demandeurs d'emploi (point de vue de l'offre). Dans les deux cas, nous nous demanderons avant tout si la concurrence réduit effectivement la pauvreté ou non.

La situation des pauvres en tant que consommateurs

Lorsque l'on pense aux plus démunis d'un pays, on ne les voit pas toujours avant tout comme des consommateurs. Pourtant, ils consomment forcément pour vivre. Comme tout un chacun, les pauvres ont besoin de certains biens et services de première nécessité. La différence avec les consommateurs plus aisés est qu'ils consacrent une part (souvent largement) plus importante de leur revenu à l'achat de ces biens et services. Lorsque le prix de ces achats est indûment élevé, les consommateurs pauvres subissent donc un préjudice disproportionné. Pour eux, une augmentation des prix peut rendre ces éléments essentiels absolument inabordables ou accessibles uniquement au sacrifice d'un autre achat lui aussi fondamental. C'est la raison pour laquelle cette partie de la session se concentrera sur les biens et services essentiels. (Par « biens et services essentiels », nous entendons, par exemple, les aliments de base tels que le poulet, le riz, les fèves et les galettes de maïs ; les services financiers tels que les petits crédits et les transferts d'argent ; les infrastructures publiques telles que les réseaux de transports urbains ; ainsi que les matériaux de construction tels que le ciment.)

De nombreux facteurs peuvent entraîner une augmentation des prix, comme une inflation généralisée dans l'économie ou des ruptures d'approvisionnement. Toutefois, lorsque les prix augmentent parce que des fournisseurs de biens et services fusionnent avec leurs concurrents, adoptent un

comportement anticoncurrentiel pour les étouffer ou forment une entente avec eux pour fixer les prix, préserver le jeu de la concurrence peut entraîner des prix largement moins élevés. D'autres facteurs peuvent affaiblir indûment le degré de concurrence et augmenter artificiellement les prix, comme l'existence d'une réglementation restrictive ou partiale. Paradoxalement, bien que certaines décisions des pouvoirs publics puissent être motivées par le souci d'agir en faveur des plus démunis, elles peuvent faire plus de mal que de bien en portant atteinte à la concurrence. Ce peut être notamment le cas lorsque l'État fournit des services financiers ou impose le maintien en service de lignes de transports peu fréquentées. Peut-être les autorités de la concurrence peuvent-elles mettre ces mesures en évidence et promouvoir un changement favorable à la concurrence ainsi qu'encourager la prise en compte de la concurrence dans les politiques de lutte contre la pauvreté en général.

Est-il toutefois attesté que, dans la pratique, un renforcement de la concurrence aide effectivement les consommateurs démunis ? Ou les populations aisées sont-elles les principales bénéficiaires des avantages de la concurrence ?

La situation des pauvres en tant que salariés et petits entrepreneurs

En principe, la concurrence devrait également pouvoir aider les plus pauvres dans leur statut de petits entrepreneurs ou demandeurs d'emploi. Dans la mesure où des marchés de produits concurrentiels stimulent la croissance économique, renforcer la concurrence devrait aider à dynamiser l'emploi et pourrait éventuellement augmenter les salaires. De même, dans la mesure où la concurrence encourage l'innovation, elle peut aider à faire émerger de nouveaux marchés de produits et de nouvelles entreprises, ce qui offrira aux populations pauvres de nouvelles possibilités d'accroître leur revenu.

L'application du droit de la concurrence pourrait aussi aider les pauvres à gagner davantage en remplissant simplement sa mission habituelle : empêcher les fusions portant atteinte à la concurrence, briser les ententes et mettre un terme aux abus de position dominante. Il est possible, en effet, qu'un entrepreneur pauvre souhaite lancer une activité concurrente de celle d'une grande entreprise solidement ancrée et qu'il ait même imaginé un moyen de rivaliser avec cette dernière en étant plus efficient. Toutefois, si la société existante est en position dominante et bloque l'entrée au marché aux nouveaux acteurs en se livrant à quelque pratique anticoncurrentielle, faire appliquer le droit de la concurrence peut aider. Comme nous l'avons vu en nous plaçant du point de vue de la demande, il existe ici aussi d'autres facteurs susceptibles de brider indûment la capacité des nouvelles entreprises à concurrencer les autres, comme des réglementations trop restrictives, ce qui prive les pauvres de perspectives d'emploi ou d'accroissement des revenus. Renforcer la concurrence en encourageant la réforme de ces réglementations peut faire renaître ces perspectives.

À l'inverse, on peut aisément imaginer des situations dans lesquelles un renforcement de la concurrence pourrait encore dégrader la condition des pauvres. Une âpre concurrence sur les marchés du travail aurait par exemple tendance à peser sur les salaires. Sur les marchés de produits, une concurrence intense pourrait inciter les employeurs à réduire les coûts, notamment en supprimant des postes ou en réduisant les salaires. L'innovation encouragée par la concurrence peut également porter atteinte aux entrepreneurs et travailleurs démunis, du moins à court terme. De nouvelles technologies peuvent détruire des emplois en rendant les anciennes technologies obsolètes et en excluant du marché les petits entrepreneurs et les entreprises dotées des anciennes technologies.

Même si, en termes nets, les effets la concurrence sur la croissance, l'emploi et les salaires se révèlent favorables, c'est une chose d'affirmer que la concurrence est bénéfique en générale, mais c'en est une autre d'affirmer qu'elle réduit la pauvreté en particulier. Les pauvres ne doivent *pas être des laissés-pour-compte* de la croissance – la croissance doit leur ouvrir, *à eux*, de nouvelles perspectives, leur offrir davantage d'emplois et des revenus plus élevés. Est-il attesté qu'un renforcement de la concurrence aide

effectivement les entrepreneurs et travailleurs démunis dans la pratique ? Ou les grandes entreprises et les populations aisées sont-elles les principales bénéficiaires des avantages de la concurrence ?

Autres pistes de réflexion

Que l'on parle d'aider les pauvres en abaissant le prix de leurs achats ou en augmentant leur revenu, la concurrence contribuera à réduire la pauvreté dans un pays avec un succès variable en fonction de plusieurs éléments de contexte autres que la qualité et l'intensité des efforts déployés par l'autorité compétente en matière d'application du droit et de sensibilisation. Le contexte peut en effet lui-même poser problème plutôt que d'améliorer la situation. À titre d'exemple, si les autorités publiques d'un pays sont marquées par la corruption et le manque de transparence, un renforcement de la concurrence peut ne rien apporter à ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté. Il est aussi possible qu'une autorité de la concurrence rencontre des difficultés à prendre des mesures. Dans de nombreux pays, il existe bien un dispositif législatif visant à corriger les problèmes de concurrence, mais ces lois ne sont pas toujours appliquées de manière adéquate. L'autorité de la concurrence peut en effet ne pas disposer du pouvoir politique et de l'influence nécessaires pour s'attaquer à des multinationales puisque ces dernières entretiennent souvent des liens étroits avec d'autres sphères des pouvoirs publics. Nous aborderons également ces types de difficultés.

Veuillez noter que cette session est consacrée aux pauvres sans distinction géographique, et non uniquement à ceux qui vivent dans des pays globalement pauvres. Naturellement, l'écart de revenu peut être considérable entre les classes défavorisées des pays développés et celles des pays en développement, mais la pauvreté se traduit dans les deux cas par l'absence de perspectives et de choix, un éclairage qui doit guider les réflexions sur la manière dont la politique de la concurrence impacte la pauvreté. La question principale demeure la suivante : « Des marchés concurrentiels réduisent-ils (ou aggravent-ils) la pauvreté ? »

Format de la réunion

Environ la moitié de la réunion sera consacrée à une audition, la seconde moitié prenant la forme d'une table ronde classique. Il n'y aura pas de séance de travail par groupes. Durant l'audition, les auditeurs poseront des questions auxquelles les membres du panel répondront, et tous les participants pourront prendre part à une discussion libre. L'objectif général de ces auditions est de familiariser les délégués avec un sujet et de leur faire découvrir les aspects du problème liés à la concurrence. L'idée n'est pas de partager les expériences d'application du droit ou de tirer des conclusions sur les pratiques exemplaires ; tout cela relève des tables rondes. Il s'agit plutôt de permettre aux délégués de profiter du savoir des experts du panel – dans le cas présent, sur les causes de la pauvreté, l'impact théorique de la concurrence sur les pauvres, l'impact effectif de la concurrence sur la pauvreté dans la pratique et les manières dont les autres politiques et conditions peuvent interférer avec (ou accroître) la capacité de la concurrence à réduire la pauvreté.

Lors de la table ronde, le Président posera des questions aux délégués à la lumière de leurs contributions écrites. Les délégués répondront et les membres du panel interviendront en tant que de besoin pour formuler des remarques et éventuellement poser des questions à leur tour. Durant cette partie de la réunion, les délégués auront la possibilité de faire part des effets que l'application du droit de la concurrence et la sensibilisation à la concurrence ont eus sur la pauvreté dans leur pays.

Veuillez garder à l'esprit que, durant l'audition, votre principale responsabilité consiste à poser des questions aux membres du panel. Nous comptons donc sur vous pour être prêts à interagir avec les membres du panel afin de tirer parti de leur vaste expertise. Notre panel sera composé du Professeur Eleanor Fox de la New York University, de David Lewis, ancien Président du Tribunal de la concurrence

d'Afrique du Sud, de Susie Lonie, l'un des fondateurs du service de paiement mobile M-PESA en Afrique, et du Professeur L. Alan Winters de la University of Sussex. Lord Desai, de la Chambre des Lords britannique, auparavant à la London School of Economics, sera orateur principal. La réunion comptera peut-être un ou deux autres orateurs principaux.

La qualité et l'utilité de cette session seront largement renforcées par les contributions écrites des participants. Afin de vous aider à préparer votre contribution, nous avons présenté ci-joint un certain nombre de thèmes et questions que vous pouvez éventuellement utiliser pour vous guider. La liste n'étant pas exhaustive, les participants sont encouragés à soulever et à traiter d'autres questions en rapport avec la concurrence et la réduction de la pauvreté, notamment en résumant des affaires y afférentes qu'ils ont suivies. Des références bibliographiques sont également proposées en annexe. Lorsque vous faites référence à des affaires, veuillez garder à l'esprit que nous nous intéressons spécifiquement à l'impact qu'a la concurrence sur les populations pauvres plutôt que sur les consommateurs dans leur ensemble. Les affaires qui nous intéressent réellement sont celles pour lesquelles vous avez une idée de l'impact qu'a eu votre intervention *sur la pauvreté en particulier*.

Nous vous prions de bien vouloir indiquer au Secrétariat, d'ici le **3 décembre 2012**, si vous comptez soumettre une contribution écrite. Comme indiqué plus haut, les contributions écrites devront nous parvenir au plus tard le **7 janvier 2013**. Passé ce délai – applicable à la fois aux membres et aux non-membres – les contributions risquent de ne pas être prises en compte dans les travaux préparatoires de la table ronde, et de ne pas être disponibles sur le site Internet www.oecd.org/competition/globalforum avant la réunion.

Toutes les communications relatives à la documentation en vue de la table ronde doivent être adressées à Mme Jessica Escaip (courriel : jessica.escaip@oecd.org ; tél. : +33 1 45 24 15 15 ; télécopie : +33 1 45 24 96 95).

Toutes les questions de fond relatives à la table ronde devront être adressées à M. Jeremy West (courriel : jeremy.west@oecd.org ; tél. : +33 1 45 24 17 51).

Le Responsable du programme du Forum, M. Greg Bounds, répondra volontiers à toutes les questions d'ordre général sur le Forum (courriel : gregory.bounds@oecd.org ; tél. : + 33 1 45 24 84 43).

QUESTIONS ET SUJETS DE RÉFLEXION

Les pays sont invités à aborder les sujets suivants en répondant aux questions présentées sous chaque titre. Néanmoins, veuillez garder à l'esprit que tant les sujets que les questions sont fournis à des fins d'illustration et n'ont pas vocation à être exhaustifs. Libre à vous d'aborder d'autres sujets pertinents qui ne seraient pas évoqués dans les présentes. Dans la mesure du possible, veuillez étayer vos propos en citant des affaires spécifiques.

1. Définition de la pauvreté et mise en évidence de ses causes

- Comment devons-nous définir la pauvreté dans cette session ? Pendant de nombreuses années, le critère précis qui a largement rallié les esprits a été celui de vivre avec un dollar américain ou moins par jour. On peut toutefois aussi considérer que la « pauvreté » ne se limite pas aux populations chroniquement pauvres, mais affecte aussi des hommes et des femmes auparavant solvables et dont le niveau de vie est tombé sous un certain seuil à la suite d'un aléa comme la crise économique. Une troisième solution consisterait à utiliser le seuil de pauvreté officiel fixé par chaque nation. Dans le cadre de cette question, explorez dans quelle mesure les besoins de ces nouvelles victimes de la pauvreté peuvent différer de ceux des populations touchées par la pauvreté chronique. Vous pouvez également envisager de déterminer si une baisse des prix des biens et services essentiels suffirait à aider l'une ou l'autre de ces catégories à sortir de la pauvreté.

- Quels sont les facteurs à l'origine de la pauvreté ?

2. Effet de la concurrence sur les marchés des biens et services essentiels, en théorie

- Du point de vue de la théorie microéconomique standard, comment la concurrence devrait-elle impacter les marchés des biens et services essentiels ?

- Comment la politique de la concurrence pourrait-elle contribuer à rendre la fourniture de biens et services essentiels plus efficiente ? (Par « politique de la concurrence », nous entendons non seulement l'application du droit de la concurrence, mais aussi le concept plus général de sensibilisation à la concurrence.)

- La théorie donne-t-elle à penser qu'un renforcement de la concurrence sur ces marchés pourrait encore aggraver la situation des consommateurs victimes de la pauvreté ?

3. Effet de la concurrence sur les marchés des biens et services essentiels, dans la pratique

- Quelle est votre expérience des marchés de biens et services essentiels ? Êtes-vous intervenus sur l'un de ces marchés ou connaissez-vous d'autres situations dans lesquelles la concurrence s'est accrue pour quelque raison qui soit sur un marché de biens ou services essentiels ?

- Quel impact a eu ce renforcement de la concurrence sur les marchés de biens et services essentiels pour les consommateurs victimes de la pauvreté – que le renforcement soit dû à

l'intervention des tribunaux et autorités de la concurrence dans le cadre d'affaires données, aux efforts de sensibilisation déployés par les autorités de la concurrence ou à un autre facteur ? Ces consommateurs ont-ils alors eu accès à des biens moins onéreux et de meilleure qualité ? Si oui, ces améliorations ont-elles aidé certains d'entre eux à échapper à la pauvreté, ou celle-ci s'est-elle encore aggravée ? Au bout du compte, à qui a profité le renforcement de la concurrence : aux consommateurs victimes de la pauvreté ou à d'autres ? Dans les affaires dans lesquelles les autorités de la concurrence sont intervenues, avez-vous jamais découvert que votre première approche reposait sur des fondements erronés, voire naïfs ? Quels enseignements les autres peuvent-ils tirer de vos expériences ? Veuillez étudier des exemples survenus dans votre pays ou territoire.

- Bien qu'un renforcement de la concurrence sur les marchés des biens et services essentiels ait normalement pour conséquence de réduire les prix et/ou d'améliorer la qualité, les autorités de la concurrence sont-elles toujours à même de prendre les mesures qui s'imposent ? Si oui, ces mesures produisent-elles toujours les effets souhaités ? En particulier, la capacité de la concurrence – et de la politique de la concurrence – à réduire la pauvreté dépend-elle d'autres éléments de contexte et d'autres politiques ? Si oui, lesquels ? Et pourquoi ?

4. Marchés concurrentiels *vs.* contrôles ou interventions des pouvoirs publics en faveur des pauvres

- Les pouvoirs publics peuvent être tentés d'interférer sur les marchés en prenant des mesures bien intentionnées et apparemment de nature à lutter contre la pauvreté : en créant des entreprises contrôlées par l'État pour desservir des marchés géographiques touchés par la pauvreté, en forçant des entreprises privées à le faire, ou encore en imposant des contrôles des prix ou en accordant des subventions, plutôt que de s'en remettre à la politique plus générale de protection et de promotion des marchés concurrentiels. Est-ce judicieux ? Les pauvres profitent-ils réellement, dans la plupart des cas, des contrôles de prix, subventions et interventions des autorités publiques sur les marchés ? Dans la négative, comment les autorités de la concurrence peuvent-elles persuader les responsables politiques que des marchés libres et concurrentiels sont plus avantageux pour les consommateurs (y compris ceux victimes de la pauvreté) que des marchés étroitement contrôlés ou artificiels ?

- Avez-vous déjà prôné ou dénoncé un programme public donné en raison de ses effets sur la pauvreté ? Veuillez présenter vos arguments et votre approche ainsi que les résultats de vos efforts.

5. Effet de la concurrence sur les pauvres, les petits entrepreneurs et les demandeurs d'emploi – la théorie

- Selon la théorie économique standard, quel impact la concurrence devrait-elle avoir sur les pauvres, les petits entrepreneurs et les demandeurs d'emploi/travailleurs victimes de la pauvreté ?

- Comment la politique de la concurrence pourrait-elle contribuer à améliorer les perspectives d'augmentation des revenus des petits entrepreneurs et des demandeurs d'emploi ? (Là encore, par « politique de la concurrence », nous entendons non seulement l'application du droit de la concurrence, mais aussi le concept plus général de sensibilisation à la concurrence.)

- La théorie donne-t-elle à penser qu'un renforcement de la concurrence pourrait encore aggraver la situation des entrepreneurs et travailleurs victimes de la pauvreté ?

6. Effet de la concurrence sur les pauvres, les petits entrepreneurs et les demandeurs d'emploi – la pratique

- Disposez-vous d'exemples tirés de l'expérience de votre autorité et dans lesquels un renforcement de la concurrence a de toute évidence eu un impact sur les pauvres, les petits entrepreneurs ou les demandeurs d'emploi ou travailleurs victimes de la pauvreté – que le renforcement soit dû à l'intervention des tribunaux et autorités de la concurrence dans le cadre d'affaires données, aux efforts de sensibilisation déployés par les autorités de la concurrence ou à un autre facteur ? Comment ces populations ont-elles été impactées ? Ont-elles eu accès à un plus grand nombre d'emplois, à des emplois mieux rémunérés et/ou à davantage de perspectives pour leur entreprise ? Si oui, ces améliorations ont-elles aidé certaines à échapper à la pauvreté, ou celle-ci s'est-elle encore aggravée ? Au bout du compte, à qui a profité le renforcement de la concurrence : aux pauvres ou à d'autres ? Dans les affaires dans lesquelles vous êtes intervenus, avez-vous jamais découvert que votre première approche reposait sur des fondements erronés, voire naïfs ? Quels enseignements les autres peuvent-ils tirer de vos expériences ? Veuillez étudier des exemples survenus dans votre pays ou territoire en vous concentrant sur les affaires dont les retombées concernaient spécifiquement la pauvreté.

- Nous nous sommes demandé si la concurrence pouvait aider les consommateurs victimes de la pauvreté. On peut aussi se demander si les autorités de la concurrence ont toujours la capacité de prendre les mesures qui s'imposent – même si, sur certains marchés, la concurrence est susceptible d'améliorer les perspectives économiques des entrepreneurs et demandeurs d'emploi victimes de la pauvreté. Si oui, ces mesures produisent-elles systématiquement les effets souhaités ? Du point de vue de l'offre, il est de nouveau pertinent de se demander si la capacité de la concurrence à réduire la pauvreté dépend d'autres éléments de contexte et d'autres politiques ? Si oui, lesquels ? Et pourquoi ?

- Que peuvent faire les autorités de la concurrence pour veiller à ce que les pauvres profitent eux aussi, en aval, des avantages de la concurrence ?

7. La politique de la concurrence au service de la lutte contre la pauvreté

- D'après votre expérience, pensez-vous que la politique de la concurrence devrait être différente lorsqu'elle est au service des pauvres et lorsqu'elle s'adresse au reste de la société ? Si oui, en quoi et pourquoi devrait elle différer ?

- Lorsque vous hiérarchisez les priorités de votre autorité, tenez-vous compte des effets que peut avoir une éventuelle intervention sur la pauvreté ? Si oui, comment ? Si votre autorité fait de la lutte contre la pauvreté l'un de ses axes de travail, l'affiche-t-elle de manière transparente pour le public ?

- Si une autorité de la concurrence désire lutter contre la pauvreté, est-il rationnel de se concentrer davantage sur le secteur du commerce de détail que sur des maillons de la chaîne de production plus en amont ? Pourquoi, ou pourquoi pas ?

- S'il convient d'intervenir dans les cas de petits monopoles très localisés (comme l'épicerie du village), que devrait-on faire à ce sujet ? Bien que ces établissements soient généralement trop petits pour s'attirer l'attention des autorités de la concurrence, ils peuvent spolier les consommateurs pauvres. Les pouvoirs publics devraient-ils donc intervenir d'une autre manière ? Comment ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abhijt Banarjee et Esther Duflo, « Poor Economics – A Radical Rethinking of the Way to Fight Global Poverty », PublicAffairs (2011)

Karen Ellis et Rojit Singh, « Assessing the Economic Impact of Competition », Overseas Development Institute (Juillet 2010), disponible à l'adresse www.odi.org.uk/resources/docs/6056.pdf.

Eleanor Fox, « Economic Development, Poverty and Antitrust: The Other Path », New York University Law and Economics Working Papers, Paper 102. (2007), disponible à l'adresse : http://lsr.nellco.org/cgi/viewcontent.cgi?article=1106&context=nyu_lewp

Nick Godfrey, « Why is Competition Important for Growth and Poverty Reduction? », Department for International Development (DFID), Londres (2008), disponible à l'adresse : http://www.oecd.org/investment/globalforum/40315399.pdf

Jonathan Haughton et Shahidu Khandker, Handbook on Poverty and Inequality, Banque mondiale (2009), disponible à l'adresse : http://issuu.com/world.bank.publications/docs/9780821376133.

Frederic Jenny, « Cartels and Collusion in Developing Countries: Lessons from Empirical Evidence », World Competition, volume 29, p. 109 (2006)

William Lewis, « The Pover of Prodictivity: Wealth, Poverty and the Threat to Global Stability », The University of Chicago Press, Chicago (2004)

OCDE, « La réduction de la pauvreté », Les lignes directrices du CAD (2001), disponible à l'adresse : http://www.oecd.org/fr/cad/reductiondelapauvrete/2672743.pdf.

Guido Porto, Nicolas Depetris Chauvin et Marcelo Olarreaga, « Supply Chains in Export Agriculture, Competition and Poverty in Sub-Saharan Africa », Banque mondiale (2011), disponible à l'adresse: http://siteresources.worldbank.org/INTRANETTRADE/Resources/Supply_Chains.pdf

Martin Ravallion, « Poverty Lines across the World », Banque mondiale, Policy Research Working Paper 5284 (2010), disponible à l'adresse : http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/2010/04/27/000158349_20100427143536/Rendered/PDF/WPS5284.pdf

Dani Rodrik, « Growth and Poverty reduction: What are the real questions? » (2000), disponible à l'adresse : http://bev.berkeley.edu/ipe/readings/Rodrick%20poverty.PDF

Hyun Son, « Interrelationship between Growth, Inequality, and Poverty: The Asian Experience », ERD Working Papers, n° 96 (2007), disponible à l'adresse : http://www.adb.org/sites/default/files/pub/2007/wp096.pdf

The Economist, « A Fall to Cheer: For the First Time Ever, the Number of Poor People is Declining Everywhere », 3 mars 2012, disponible à l'adresse : http://www.economist.com/node/21548963